

Nos lecteurs se rappellent sans doute le compliment délicat fait à la Louisiane par le général Desha, en partant la santé de M. Livingston. Ce dernier vient d'adresser à un journal de Washington une lettre par laquelle il exprime le regret que M. Desha ait osé venir insulter M. Brent et d'être qu'il représente pour donner plus de relief aux flatteries qu'il lui prodiguait à lui-même.

La tournure qu'avaient prise les débats dans la discussion des retranchemens proposés par M. Chilton du Kentucky, a suggéré à M. Livingston quelques observations qui font honneur à son jugement, mais qui malheureusement sont un peu tardives. Il est dit-il, honnête et chagrin de la longueur et de l'animosité de ces débats. Il voudrait que la Chambre des Représentans s'occupât un peu moins des intérêts de parti et un peu plus des affaires publiques. "Nous nous sommes dégradés," s'écrie-t-il en pleine chambre, au point de n'être plus que des sectateurs d'Adams ou de Jackson. Quant à moi je ne suis ni pour l'un ni pour l'autre; je suis le représentant du peuple, et c'est, je pense, une assez haute dignité. Ceint treize milliards d'engagemens sur notre bureau, et au lieu de les discuter avec la sagesse et la gravité convenables, nous passons six jours entiers à nous dire des injures.... Ah! M. Livingston, vous avez mis le doigt dans la plaie que vous vous êtes vous-même plu à envenimer et que maintenant toute l'effusion de vos paroles ne pourra plus cicatriser.

Vous avez aidé vous-même à renverser les digues que le bon sens et la justice opposaient aux flots des passions populaires; et quand les flots de la démagogie viennent battre votre chaise curule, jusque dans le sanctuaire du Capitole, vous avez honte et peur de votre propre ouvrage; vous vous lovez, et vous dites aux vagues: "vous n'irez pas plus loin." Vains efforts!

Celui qui met un frein à la fureur des flots, peut aussi les médians arrêter, s'empêcher. Mais vous, homme faible et téméraire, après avoir rompu les digues et ouvert la voie au torrent des révolutions, êtes-vous bien sûr de survivre à la gloire et aux institutions de votre pays?

M. Edward Livingston se trouve aujourd'hui placé dans la même situation que les Mirabeau, les Barnave, les Vergniaud et tant d'autres: son parti le déborde. M. Livingston a senti qu'à 8 Janvier, il avait agi comme un des rhéteurs pour lesquels un succès de vingt quatre heures est un triomphe, mais M. Livingston est trop habile pour se contenter de ces victoires éphémères. S'il n'a pas le besoin de la véritable gloire, il en a du moins le sentiment. Il n'ose pas répudier un parti pour lequel il a déjà fait tant de sacrifices; mais les excès de ce parti l'épouvantent; il voudrait le réconcilier en apparence avec les grands intérêts du pays et le fanatisme, l'ignorance et l'entêtement, de ses confrères, lui inspirent une mauvaise humeur que tous les artifices de son éloquence ne sauraient dissimuler. M. Livingston se trouve placé entre le général Jackson et sa popularité, entre son intérêt pécuniaire et sa gloire, et le combat doit être déchirant. Une âme simple et sublimée aurait bientôt décidé la question; mais l'esprit mercantile et la vanité ont jeté de si profondes racines dans les âmes de nos contemporains, qu'on ne peut guère s'attendre à des résolutions généreuses, et le patriote Américain doit grimier en comparant l'avenir avec le passé. Il fut un temps où les Adams, les Franklin, les Jefferson, les Washington ne demandaient pour prix de leurs travaux que de l'estime et de la gloire; mais l'âge d'airain a commencé, et c'est avec les passions serviles du moyen âge et du Bas-Empire qu'il faudra dorénavant piloter l'arche de la Liberté.

Une lettre du Port-au-Prince, en date du 11 Février, rapporte qu'un navire arrivé de France, dans ce port, annonçait qu'il y avait eu de grands troubles à Paris. Comme il n'est pas fait mention de l'époque de cet événement, nous ne pouvons pas savoir s'il s'agit du trouble au sujet des élections, ou bien s'il n'y aurait pas eu une nouvelle commotion dans la capitale. Nous sommes, en attendant, sans nouvelles de France, depuis plus de vingt jours. Les dernières dates de Paris, reçues par la voie d'Angleterre, ne vont que jusqu'au 9 de Décembre. Espérons que le premier paquebot de New-York nous tirera de cet état d'incertitude.

Les journaux d'hier ont néanmoins annoncé, sur la foi d'une personne de cette ville, arrivée de Washington, que l'on avait reçu au Nord des nouvelles de Liverpool jusqu'au 8 de Janvier. Il paraîtrait que le marché au coton de cette place, avait éprouvé une amélioration. Il est fâcheux que l'on n'ait point reçu de journaux contenant ces rapports.

On nous écrit d'Avignon, à la date du 30 octobre: C'est dimanche dernier qu'a eu lieu la procession pour le rétablissement de la croix. Toutes les congrégations qui existent dans cette ville, portant chacune une marque distinctive, se sont réunies dans la cour des Invalides; chaque membre de la procession portait une oriflamme sur laquelle était une croix entourée de fleurs de lys. Après les congrégations de femmes, venaient les pénitens noirs, blancs et gris, le clergé, l'archevêque, le

antorités, et enfin une compagnie de militaires. Le brancard sur lequel était étendu le Christ, était porté par quarante hommes se relevant de temps en temps. Après quatre heures de marche dans les rues d'Avignon, la procession est arrivée sur la place du Palais. Là, en présence de vingt mille spectateurs, la croix a été portée sur la montagne, et plantée par un grand nombre d'ouvriers. Après cette cérémonie, M. Guyon a pris la parole, et dans un discours fort long, dans lequel il n'a pas épargné les philosophes modernes, il a lancé un anathème contre les spectacles mondains, a fait jurer à ses auditeurs de n'y jamais assister, et après avoir benoîté médailles, chapelets, &c. &c. il a fait crier: "Vive Jésus! vive la Croix! vive le Roi!" et chacun s'est retiré chez soi. (Journal des Tribunaux.)

ROUEN, 12 Novembre. Un navire de l'état, récemment construit à Cherbourg, vient d'être amené dans ce port, où il doit recevoir deux appareils à vapeur de la force de 30 chevaux chacun, confectionnés à Paris. Ce bâtiment est à peu près de la dimension d'une frégate, car sa quille n'a pas moins de 166 pieds de long. Quoiqu'il soit percé de sa bord, son unique armement doit consister, dit-on, en deux gros canons de chasse, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière, pour lancer des boulets incendiaires. On le dit destiné pour la Méditerranée.

Il était question depuis longues années d'établir une communication entre les villes de Rétus et de Taïragone, au moyen d'une route ou d'un canal; le premier projet va être mis à exécution, afin, dit le décret, de donner à l'industrie de la Catalogne toute l'étendue dont elle est susceptible. Le fait est qu'on a voulu donner de l'occupation à un certain nombre de bras, et que telle est la raison qui a fait sortir des cartons le projet de route qui y dormait depuis longtemps avec tant d'autres plans pour l'amélioration des communications dans les diverses parties de la Péninsule.

FEUILLETON.

SCÈNES CONTEMPORAINES. Laisées, par Mme. la vicomtesse de Chamilly.

Les Soirées de Neuilly ont probablement donné l'idée à Mme. la vicomtesse Chamilly de nous laisser les Scènes contemporaines que nous avons sous les yeux. Mme la vicomtesse ne ménage pas les intrigants de toutes les couleurs; elles les foudroie; les portraits qu'elle trace sont souvent effrayants. Si elle a l'intention de plaire à tout le monde, elle s'est complètement trompée; la vérité a quelquefois besoin d'être gazée, et elle ne l'est en aucune manière, surtout dans les scènes intitulées le Tableau du saire et le Prêtre marié. Mme la vicomtesse nous paraît avoir fréquemment trempé sa plume dans le vitriol: son ouvrage est de nature à causer du scandale. La première scène du volume, l'Oraison funèbre, est historique; on se rappelle le quiproquo qui fut cause qu'un discours fut prononcé sur la tombe d'un défunt, la été sur celle d'un autre. La pièce de circonstance est un bon comique, mais elle ne plaira pas à messieurs les clausonniers toujours disposés à chasser le pouvoir pourvu que l'on leur laisse leurs titres adjectifs. Le Philantrope est fort drôle; on rira du malheureux qui logé dans un grenier, est accusé d'être un accapareur et de vouloir affamer le peuple souverain, parce que, toutes les nuits, il souille dans un besson, et que son voisin déclare qu'il entend continuellement "chez le musicien des bestiaux de toutes sortes, tels que moutons, vaches, veaux, et autres comestibles." La fin de la troisième scène de ce proverbe renferme une idée extrêmement dramatique: nos faiseurs de mélodrames ne la laisseront pas échapper. Le soi-disant philanthrope est un grand scelerat. Nous citerons aussi la Quête, la Morale de la fable, le Prix de vertu; ce dernier proverbe mérite d'être distingué; s'il était possible de l'arranger pour le théâtre, il y obtiendrait probablement du succès par le revers de la médaille. Comme le sujet rentre dans nos attributions, puisqu'il s'agit de théâtre, nous allons citer la scène deuxième; elle se passe dans un cabaret, rue des Colonnades.

Le chef de la cabale.—Garçon! quatre bouteilles à quinze! êtes-vous tous là? Un claqueur.—Oui, chef, tous au poste. Le chef.—Voyons la tenue. (A un claqueur) Comment, cochon, une pièce nouvelle en trois actes, et tu viens sans cravate. Le claqueur.—Dame, j'suis supplément, je savais pas. Le chef.—Y a pas de supplément aux premières représentations; vous devez avoir l'air du public aujourd'hui. Tu iras aux troisième et travaille pour deux. Un second claqueur.—Voyons, chef, dites-mous un peu l'ouvrage. Le chef.—Il y en a des nouveaux ici. A l'ordre et attention. Vous laissez filer le premier acte modérément. Il y a deux petits couplets dans le milieu; on les soignera en douceur; le musicien me les a recommandés. Un claqueur.—Suffit. Le chef.—Le final... enlevé pour chauffer le second acte. Un autre claqueur.—Enlevé... bon! Le chef.—Je vous recommande immédiatement le deuxième acte. C'est pour l'auteur auteur aimable, bon enfant... cent cinquante billets, et tous ses partiers, recta, à chaque représentation. Un claqueur.—A la bonne heure... s'ils aient tous comme ça! Le chef.—C'est pour ça qu'il faut soigner ceux qui vont bien; ça enlève ceux qui ne vont pas. Je sais bien qu'il y en a qui croient encore que les amis applaudissent.

Je voudrais voir cent cinquante dans un parterre; la pièce n'est-elle pas... C'est nous qui faisons les pièces, ce n'est pas eux qui nous les font. Un claqueur.—Quand l'auteur est bon, la pièce est bonne. Le chef.—Ainsi quatre bouteilles après le second acte, si ça marche... Le troisième acte, ça dépend du second, vous savez le signe... je donne mon coup de tête, et vous redoublez... A la fin de tout: l'auteur l'auteur! et si on siffle, vous criez: à bas la cabale! Un claqueur.—Accordez, l'ancien! A moi la brigade de gauche. Le chef.—Qu'est-ce que c'est que ce manchot-là? je ne le connais pas. Le manchot.—Mon chef, je m'ennuie à l'Odéon; je voudrais être dans la société de Feydeau. Le chef.—Ah! ça, tu te moques du monde; tu n'as qu'un bras et tu veux claqueur! Le manchot.—Je ne claque pas, moi, je suis pour les bis; je ris, je pleure, je crie: bravo! bravo!... c'est ma partie. Le chef.—A la brigade de droite. On te prend à l'essai. Le manchot.—Vous seriez content. Le chef.—Diable! voilà la queue qui se prolonge indéfiniment. Il s'agit de remplir le parterre avant qu'il entre un payant. Un cabaleur.—Le public après nous, s'il en reste. Le chef.—La première brigade va filer. Qu'on se place comme il faut, et qu'on me decouvre bien mon lustre. Un cabaleur.—Dites donc, ça sera-t-il aussi embêtant que...? Le chef.—C'est pas fort, mais soignez tout d'même. De samedi z'en huit, nous aurons un ouvrage de M. Théaulon; ça sera du nanan. (Ils sortent.)

Le chef.—Ainsi quatre bouteilles après le second acte, si ça marche... Le troisième acte, ça dépend du second, vous savez le signe... je donne mon coup de tête, et vous redoublez... A la fin de tout: l'auteur l'auteur! et si on siffle, vous criez: à bas la cabale! Un claqueur.—Accordez, l'ancien! A moi la brigade de gauche. Le chef.—Qu'est-ce que c'est que ce manchot-là? je ne le connais pas. Le manchot.—Mon chef, je m'ennuie à l'Odéon; je voudrais être dans la société de Feydeau. Le chef.—Ah! ça, tu te moques du monde; tu n'as qu'un bras et tu veux claqueur! Le manchot.—Je ne claque pas, moi, je suis pour les bis; je ris, je pleure, je crie: bravo! bravo!... c'est ma partie. Le chef.—A la brigade de droite. On te prend à l'essai. Le manchot.—Vous seriez content. Le chef.—Diable! voilà la queue qui se prolonge indéfiniment. Il s'agit de remplir le parterre avant qu'il entre un payant. Un cabaleur.—Le public après nous, s'il en reste. Le chef.—La première brigade va filer. Qu'on se place comme il faut, et qu'on me decouvre bien mon lustre. Un cabaleur.—Dites donc, ça sera-t-il aussi embêtant que...? Le chef.—C'est pas fort, mais soignez tout d'même. De samedi z'en huit, nous aurons un ouvrage de M. Théaulon; ça sera du nanan. (Ils sortent.)

Le chef.—Ainsi quatre bouteilles après le second acte, si ça marche... Le troisième acte, ça dépend du second, vous savez le signe... je donne mon coup de tête, et vous redoublez... A la fin de tout: l'auteur l'auteur! et si on siffle, vous criez: à bas la cabale! Un claqueur.—Accordez, l'ancien! A moi la brigade de gauche. Le chef.—Qu'est-ce que c'est que ce manchot-là? je ne le connais pas. Le manchot.—Mon chef, je m'ennuie à l'Odéon; je voudrais être dans la société de Feydeau. Le chef.—Ah! ça, tu te moques du monde; tu n'as qu'un bras et tu veux claqueur! Le manchot.—Je ne claque pas, moi, je suis pour les bis; je ris, je pleure, je crie: bravo! bravo!... c'est ma partie. Le chef.—A la brigade de droite. On te prend à l'essai. Le manchot.—Vous seriez content. Le chef.—Diable! voilà la queue qui se prolonge indéfiniment. Il s'agit de remplir le parterre avant qu'il entre un payant. Un cabaleur.—Le public après nous, s'il en reste. Le chef.—La première brigade va filer. Qu'on se place comme il faut, et qu'on me decouvre bien mon lustre. Un cabaleur.—Dites donc, ça sera-t-il aussi embêtant que...? Le chef.—C'est pas fort, mais soignez tout d'même. De samedi z'en huit, nous aurons un ouvrage de M. Théaulon; ça sera du nanan. (Ils sortent.)



Nouvelles Maritimes. PORT DE LA NLE-ORLEANS.

Expéditions. Navire John et Elizabeth, Barstow, New-York. G. E. Bissel et Barstow. Navire Jane, Holmes, Liverpool. Demistoun et co. Brick Dolly, Harris, Bridge et Vose. Co. J. V. Miller, Mobile, capitaine.

Arrivés. Bateau à vapeur Ontario, Harris, St. Martinville avec 91 balles coton à Planché et Courteille, 24 à O Chastan 5 à ordre—11 passagers. Bateau à vapeur Intégrity, Walls, Opelousas, avec 213 balles coton 2 ca tabac 90 peaux 2 paquets cuir à ordre; 12 balles coton à E. Forstall, 11 passagers.

Bateau à vapeur Courtland, Edgerton, du Port Gibson, avec 380 balles coton à Wilkins et Linton 231 à A. Pike et co; 158 à J. Fowler jr; 197 à W. Bullard; 41 à Reynolds, Byrne et co; 12 nègres au général Nicholls.

2 bateaux de Bayou Boeuf, avec 449 balles coton à Wilkins et Linton; Reynold, Byrne et co; N. Cox et à ordre. 1 chaloupe des Avoyelles, avec 70 balles coton à Dubertrand, Maurin et O'Dubiggi, Peyroux, Villavie et co.

Entrées. Goëlette Hope, J. S. Burrows, de l'Alabama, avec du café, des cigares et des fruits, au capit. Delour des Anglais, 29 Fév. 1828. Il n'y a eu aucun bâtiment arrivés.

THEATRE D'ORLEANS. DIMANCHE, 2 MARS 1828.

La première représentation de la reprise du Maçon, Opéra en 2 actes, paroles de Scribe, musique de Adolphe, orné de tout son spectacle. Suivi d'une représentation de La Famille Normande, Vaudeville en 1 acte de Melesville et Brazier.

En attendant la Jeune Prude, ou les Femmes entre elles, opéra nouveau en un acte—le Chemin creux, mélodrame nouveau en 6 actes &c. &c. A partir de ce jour le spectacle commencera à 7 heures précises.

Salle de Bal coin d'Orleans ET BOURBON.

Aujourd'hui Samedi 1er Mars, il y aura Un Grand BAL Pur. Rien n'a été négligé pour le rendre digne des personnes qui y assisteront. Prix d'entrée—une piastre. Les dames sont convenues qu'elles ne seront admises qu'autant qu'elles auront un billet personnel nouveau ou ancien.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de \$4 75 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, quarante-huit onces de pain pour un escalin. Nouvelle-Orléans, 29 Fév. 1828.

J. Koffignac, Maire.

AVIS.—Le soussigné étant de retour en cette ville, offre ses services à Mrs. les habitants suédois, pour assister les équipages. Il fera toute autre espèce d'entreprises, relatives à la maçonnerie, soit en ville ou à la campagne. Les personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il fera tout son possible pour s'en rendre digne. LEONARD DELACHAUX.

S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 28 février—3

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane. NOUVELLE-ORLEANS, 7 FEV. 1828.

LE BUREAU est transporté dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Condé. L'entrée est vis-à-vis la demeure de J. Le Carpentier. Ce bureau sera ouvert depuis six heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi. 7 Fév. 6. Trésorier de l'Etat.

70 ballots foins du nord, récemment reçus, à vendre par J. P. PAYSON.

VENTE A L'ENCAU.

La plus haute et dernière enchère et sans réserve. Le sera vendu Mardi le 31 Mars 1828, à midi, à la Cour de l'Hotel de la Ville, à Orléans; les propriétés sont les suivantes:

1—Un Lot de Terre situé au faubourg Delord en cette ville, mesurant 80 pieds de face à la rue de la Nouvelle-Lévee, 150 pieds de face à la rue Suzette, 80 pieds sur le lot N. 3 par lequel il est borné d'un côté et 130 pieds sur le lot N. 2 par lequel il est borné de l'autre côté. Ledit lot désigné par le N. 1 sur le plan figuratif qui en a été dressé par Mr. J. P. Pilié voyer de la ville et qui est déposé dans l'étude de Mr. Théodore Seghers notaire public, rue St. Louis vis-à-vis de la Bourse; ledit lot N. 1 sera vendu ensemble avec la grande maison qui y est, et les autres bâtiments et établissements qui s'y trouvent.

2—Un Lot de Terre adjoignant le précédent et désigné sur le même plan par le N. 2. Ce lot mesure 33 pieds et 4 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Lévee sur 130 pieds de profondeur et est borné d'un côté par le lot N. 1, de l'autre côté par le lot N. 3 et dans le fond par le lot N. 5. Ce terrain sera vendu avec les bâtiments et les établissements qui s'y trouvent.

3—Un Lot de Terre adjoignant au précédent et désigné sur le même plan par le N. 3. Ce lot mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Lévee sur 180 pieds de profondeur, borné d'un côté par les lots Nos. 2, 5 et 6; de l'autre côté par le lot N. 4 et dans le fond par le lot N. 11.

4—Un Lot de Terre adjoignant au précédent et désigné sur le même plan par le N. 4. Ce lot mesure 33 pieds et 4 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Lévee sur 180 pieds de profondeur et est borné d'un côté par le lot N. 3, et de l'autre côté par la propriété contiguë, ci-devant appartenant à la succession de feu Urbain Gaucmié père, et dans le fond par le lot N. 12.

5—Un Lot de Terre désigné sur le même plan par le N. 5, mesurant 35 pieds de face à la rue Suzette sur 113 pieds et 4 pouces de profondeur, borné d'un côté par les lots Nos. 1 et 2 de l'autre côté par le lot N. 6, et dans le fond par le lot N. 3, ensemble avec les bâtiments et établissements qui s'y trouvent.

6—Un Lot de Terre désigné sur le même plan par le N. 6, mesurant 35 pieds de face à la rue Suzette sur 113 pieds 4 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot N. 5, de l'autre côté par le lot N. 7 et dans la profondeur par les lots Nos. 3 et 11. Ensemble avec les établissements qui s'y trouvent.

7—Un Lot de Terre désigné sur le même plan par le N. 7, mesurant 35 pieds de face à la rue Suzette sur 113 pieds 4 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot N. 6, de l'autre côté par le lot N. 8, et dans la profondeur par le lot N. 11; ensemble avec les établissements qui s'y trouvent.

8—Un Lot de Terre désigné sur le même plan par le N. 8, mesurant 35 pieds de face à la rue Suzette sur 113 pieds 4 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot N. 7, de l'autre côté par le lot N. 9 et dans la profondeur par le lot N. 11; ensemble avec les établissements qui s'y trouvent.

9—Un Lot de Terre désigné sur le même plan par le N. 9, mesurant 35 pieds de face à la rue Suzette sur 113 pieds 4 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot N. 8, de l'autre côté par le lot N. 10, et dans la profondeur par le lot N. 11; ensemble avec les bâtiments et les établissements qui s'y trouvent.

10—Un Lot de Terre adjoignant au précédent et désigné sur le même plan par le N. 10, mesurant 35 pieds de face à la rue Suzette sur 113 pieds 4 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot N. 9, et de l'autre côté par le lot N. 11 ensemble avec les bâtiments et les établissements qui s'y trouvent.

11—Un Lot de Terre adjoignant au précédent et désigné sur le même plan par le N. 11, mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoula sur 180 pieds de profondeur, borné d'un côté par les lots Nos. 10, 9, 7 et 6 de l'autre côté par le lot N. 12.

12—Un Lot de Terre adjoignant au précédent et désigné sur le même plan par le N. 12, mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoula sur 180 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot N. 11, de l'autre côté par le lot N. 10, et dans la profondeur par le lot N. 4. Toutes les mesures des 12 lots ci-dessus sont mesure française.

13—Une étendue de terre située sur la rive gauche du fleuve Mississippi, dans la paroisse d'Ouest Féliciana, composée de deux concessions faites à feu le sieur Angustin Allaire par le Gouvernement Espagnol, conformément à deux plans qui en ont été faits par feu Carlos Trudeau lors arpenteur royal pour la province de la Louisiane, l'un en 1794, l'autre en 1797; les deux dites concessions mesurant ensemble 2705 arpens en superficie. La première de ces deux concessions mesurant 40 arpens de face sur le fleuve sur 40 en profondeur; et la seconde à la suite de la première mesurant 374 arpens de face sur 22 de profondeur; les deux ensemble contenant comme il est dit ci-dessus 2705 arpens de superficie conformément à un plan du tout déposé dans l'étude du notaire susdit.

CONDITIONS.

Les 12 lots de terre dans le faubourg Delord, payables en quatre termes égaux à 1, 2, 3 et 4 ans du jour de la vente en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque respectivement sur les propriétés vendues. La terre située dans la paroisse d'Ouest Féliciana, payable un quart à un an, et le surplus en six termes égaux à 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la terre. Les billets seront fournis par coupons suivant la convenance des vendeurs. Les actes de vente seront passés devant ledit notaire, Théodore Seghers. Le frais de ces actes et ceux de l'enregistrement et de la levée des hypothèques seront payés par les acquéreurs. 1 Mars.

Chapeaux de Castor.

Reçus par le navire Illinois de New-York. 40 caisses de CHAPEAUX noirs et de brun, de première qualité, de formes hautes, basses, et moyennes, à poils longs et courts; tous de qualités supérieures, et des dernières modes.—De plus, plusieurs douzaines de CHAPEAUX dits Seal-Drab, qu'on vendra en gros et en détail, à des termes raisonnables. NICHOLS & KEELER.

28 Janvier. 18, rue Canal

ON SALE, a quantity of... Irish potatoes, 10 tons Queenston slates, 18 tons Counties and Dutchess slates; received by the Holvar, from Belfast; apply to dec 19 CURELL, LESASSIER & KLSHAYC



Ventes Publiques.

PAR J. LE CARPENTIER Au plus haut et dernier enchérisseur et sans réserve.

Le sera vendu Lundi le 31 Mars 1828 à midi à la Bourse d'Orléans, à la Nouvelle-Orléans, les propriétés suivantes, dépendantes de la succession de feu Jean-Baptiste Lajonchère, nègre libre, savoir:

UNE HABITATION située dans la paroisse de Plaquemine, à environ cinq lieues au dessous de la ville, au Détour des Anglais, sur la rive gauche du fleuve, ayant 6 arpens de face au fleuve sur la profondeur ordinaire de 40 arpens, et bornés des deux côtés par les habitations ayant appartenu ci-devant à feu Benjamin Morgan. Plus: TROIS ESCLAVES dont les noms et âges seront annoncés au moment de la vente. Conditions: Les esclaves payables comptant. L'habitation payable en quatre termes égaux d'un, deux, trois et quatre ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur l'habitation.

Elle se vend avec ses limites, ses barrières et ses établissements dans l'état où le tout se trouvera au jour de la vente, à l'exception de la maison qui en sera enlevée aux frais du propriétaire de la dite maison avant le jour de la vente, ou au moins que l'acheteur le requerra. Les billets seront fournis par coupons suivant la convenance des acquéreurs. Les actes de vente seront passés devant Wm. Young Lewis, notaire public. Les frais de ces actes ainsi que ceux de l'inscription et de la levée de l'hypothèque, seront payés par les acquéreurs. 29 Fév.—2p ac.

PAR J. LE CARPENTIER.

Le sera vendu le Samedi 8 Mars prochain, à midi, à la Bourse de l'Hotel de la Ville, à Orléans, les propriétés ci-après désignées, savoir: SEIZE ESCLAVES des deux sexes, presque tous créoles de la Louisiane et pour la plupart habitués aux travaux d'habitation. Parmi lesquels il y en a beaucoup à talents, tels que charpentiers, maçons, tonneliers, charretiers, et bons domestiques de maison. Dans le nombre de ces esclaves, il y a trois nègres bons cuisiniers, blanchisseurs et repasseurs. Tous ces esclaves dont le plus vieux ne dépasse pas l'âge de 35 ans, sont bons sujets, et garantis des vices et maladies prévus par la loi. Le propriétaire, Mr. Jean Naba, ne les vend qu'à cause de son départ prochain pour France. De plus, appartenant au même propriétaire, un Lot de Terre situé rue de Victoire, entre les rues Mandeville et d'Espagne, faubourg Marigny; ayant 50 à 51 pieds environ de face sur 107 pieds de profondeur, sur lequel lot de terre il existe une maison No. 98, bâtie entre poteaux et doublée en planches, de 44 ps de face à la rue de la Victoire, sur 34 ps de profondeur, ayant six appartemens, une galerie sur la cour, et un cabinet à chaque bout, une porte d'entrée sur la rue à chaque extrémité de la maison; deux puits dans la cour, une cuisine de 36 ps de face sur 12 ps, divisée en trois chambres à feu, pour servir à trois locataires de la maison principale. UN LOT DE TERRE touchant au précédent dans la profondeur, situé rue de la Levée No. 195, entre les rues Mandeville et d'Espagne, ayant 30 à 31 pieds environ de face à la rue de la Levée, sur 153 pieds environ de profondeur, du côté de la rue Mandeville, 126 ps de face à la rue d'Espagne, à laquelle dernière profondeur il s'élargit de 20 ps environ, sur une nouvelle profondeur de 29 ps, ce qui fait 155 ps environ de profondeur du côté de la rue d'Espagne, et à cette profondeur, ledit lot a 50 à 51 ps de largeur. Sur ce dit lot de terre il existe dans la profondeur, une maison bâtie entre poteaux, doublée en planches, de 36 ps de face sur 21 ps, composée de deux chambres à feu, galerie avec deux cabinets, cuisine de 20 ps de face sur 10 ps de profondeur dans la cour. Toutes les dimensions sont mesurées françaises, et les établissements sont meilleurs état.

Conditions: Moitié à un an, et moitié à deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale sur le bien vendu. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, par Wm. Young Lewis, notaire public. 27 Fév.

PAR J. LE CARPENTIER.

Le sera vendu le Samedi 8 Mars, à midi, à la Bourse il sera vendu, une personne nommée B. B. âgée de 23 ans, bonne cuisinière et sœur de son fils Henry, âgé de 4 ans, grise au ventre parce que parfois grise; autrement c'est une excellente ménagère et conviendrait parfaitement un habitant de campagne.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE, DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, PREMIERE CLASSE, POUR 1828.

Le tirage aura positivement lieu le Samedi 8 Mars 1828. PROSPECTUS.

Table with 3 columns: Prix, Nombre de Billets, Montant. Rows include 1st prize of \$7000, 2nd of 6000, etc.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE, DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, PREMIERE CLASSE, POUR 1828.

Le tirage aura positivement lieu le Samedi 8 Mars 1828. PROSPECTUS.

Table with 3 columns: Prix, Nombre de Billets, Montant. Rows include 1st prize of \$7000, 2nd of 6000, etc.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE, DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, PREMIERE CLASSE, POUR 1828.

Le tirage aura positivement lieu le Samedi 8 Mars 1828. PROSPECTUS.

Table with 3 columns: Prix, Nombre de Billets, Montant. Rows include 1st prize of \$7000, 2nd of 6000, etc.

POUR BOSTON

Le brick fin voilier, doublé, chevillé et cloué en cuivre PEDWARD, capt. Frank ayant son chargement d'engrais, sera promptement expédié. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à J. F. RIBET, Chartres, N. 134.

POUR BOSTON

Le brick fin voilier, doublé, chevillé et cloué en cuivre PEDWARD, capt. Frank ayant son chargement d'engrais, sera promptement expédié. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à J. F. RIBET, Chartres, N. 134.